Pour accompagner les établissements de santé dans le virage numérique, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, lance les programmes «e-parcours» et «e-Hôp 2.0». Dans le prolongement de «Territoire de soins numérique» et «Hôpital numérique», ces deux programmes permettront de développer les systèmes d'information des établissements de santé et de proposer aux professionnels des solutions numériques visant à améliorer la prise en charge de leurs patients.

Grâce au plan d'investissements 2017-2021, doté de 2 milliards d'euros, les programmes «Territoire de soins numérique» et «Hôpital numérique», qui arrivent à leur terme, seront poursuivis et amplifiés :

· le **programme «e-parcours»** aura pour objectif d'améliorer la prise en charge des patients et de faciliter les échanges entre les professionnels de santé. Les solutions numériques testées pendant 3 ans dans le cadre du programme «Territoire de soins numérique» seront ainsi proposées aux professionnels médico-sociaux et sociaux à travers toute la France à l'horizon 2021 (prise de rendez-vous dématérialisée, géolocalisation des équipes mobiles, gestion et disponibilité des lits, *etc.*). 150 millions d'euros seront engagés sur la période 2017-2021 à destination des Agences régionales de santé (ARS) chargées de piloter le déploiement au sein de leur région, dont 20 millions d'euros dès 2017 ;

· le **programme «e-Hôp 2.0»** permettra de développer les systèmes d'information des établissements de santé. Concrètement, il s'agira de soutenir financièrement, dans le prolongement des actions engagées dans le cadre du programme «Hôpital numérique», le développement de solutions numériques visant à faciliter les liens des établissements avec les patients et avec les établissements partenaires (prise de rendez-vous et résultats d'analyses en ligne, compte rendu d'examen d'imagerie, *etc.*). Au total, 400 millions d'euros seront investis jusqu'en 2021.

Les programmes «e-parcours» et «e-Hôp 2.0» s'ajoutent aux mesures mises en place depuis 2012, et notamment la relance du dossier médical partagé ou les expérimentations de télémédecine . La ministre a par ailleurs présenté, en juillet 2016, une stratégie nationale e-santé 2020 .

«La rencontre entre le numérique et la santé est une promesse pour les patients, les professionnels et le système de santé dans son ensemble ! Aujourd'hui, il faut innover dans l'organisation territoriale, innover dans les techniques de soins, c'est une exigence. En reconduisant ces programmes, en les généralisant, le Gouvernement accompagne les établissements dans ce virage numérique. » a déclaré Marisol TOURAINE.